

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision DSN/D N°52/2020 du 21 décembre 2020
relative à la mise en œuvre des réserves opérationnelles dans les organismes de contrôle de la navigation aérienne

Article 7 Le compte temps

Les jours de congés annuels statutaires ne sont pas affectés par le compte temps. Le tableau ci-dessous liste les activités intégrées dans la gestion du compte temps ainsi que leur valorisation dans le compte temps.

	Eléments de crédit	Eléments de débit	Valorisation
A	Vacation dans un cycle densifié (expérimentations RH) et vacation complémentaire et récupération pour les organismes organisés de manière individuelle attribuée conformément aux dispositions de l'article 8		1
B	Activité ² d'une durée inférieure ou égale à 4,5h réalisée sur une journée où le contrôleur était normalement de repos (formation, réunion d'expertise, projet, visite médicale)		0,5 sauf quand l'activité est compensée par une dispense ¹
C	Activité ² d'une durée supérieure à 4,5h et inférieure ou égale à 9,14h réalisée sur une journée où le contrôleur était normalement de repos (formation, réunion d'expertise, projet)		1 sauf quand l'activité est compensée par une dispense ¹

Par dérogation, quand les activités listées au B ou C du tableau ci-dessus relatives aux participations aux groupes de travail ou réunions nécessitant de l'expertise contrôleur ont permis de créditer un +1 (ou un deuxième +0,5), une récupération peut être prise dans les 3 mois quelle que soit la valeur du compte temps sous réserve du respect des quotas d'absence.



Note de service N° 2021/00426/CRNA-Est/Service exploitation

Objet : Convocation: Réunion Chefs d'équipe spéciale 4-FLIGHT le 07 avril 2021

Annexes :	Reims, le 23/02/2021
	Début de validité : 07/03/2021
	Fin de validité : 07/04/2021
	Rédaction : [REDACTED]
Annule et remplace :	Vérification : [REDACTED]
Le cas échéant, adresse de dépôt dans GEODE :	
Niveau de classification : Normal	

Dans le prolongement de la réunion chefs d'équipe du 11/02, une autre réunion des chefs d'équipe « spéciale 4-FLIGHT » aura lieu en **distanciel**

Mercredi 07 avril 2021 de 14H à 17H30.

Durée de l'activité (Demi-journée/Journée Entière)	0.5	4
Durée de Préparation et/ou de Compte Rendu	0.5	4
Activité Ouvrant à Récupération dérogatoire du Dispositif RO	Oui	Non
Activité compatible Réserve Opérationnelle Sur Site (ROS)	Oui	Non

Le service invente les réunions *4-Flight* sans expertise contrôleur !

Pourtant, la consigne nationale est claire : toute activité faisant intervenir l'expertise contrôleur doit être dérogatoire du compte-temps. Si elle ne l'est pas, c'est que le service considère que votre expertise n'est pas requise.

Le SNCTA estime au contraire qu'une transformation électronique ne peut réussir sans l'expertise contrôleur. Il demande que toute activité en lien avec *4-Flight* soit systématiquement dérogatoire du compte-temps.

Sans cette reconnaissance basique, la participation des opérationnels à ces réunions est-elle utile ?